

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance de la gestion de patrimoine ou aux agents et mandataires d'assurances désireux de satisfaire à leurs obligations de formation continue de 15 heures par an

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pré-requis : avoir déjà des compétences de base en assurance-vie

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 15 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

ASSURANCE VIE POUR

LES EXPERTS

Parcours conforme aux exigences de la DDA

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Découvrir les subtilités des applications patrimoniales de l'assurance vie au cours d'un cycle complet

COMPÉTENCES VISÉES

Être à même de conseiller les clients en vue d'optimiser leurs stratégies patrimoniales en matière d'assurance-vie.

PROGRAMME

Thèmes abordés

- La réponse ministérielle Baquet et les récompenses : conséquences et optimisation.
- La réponse ministérielle Ciot : quels changements ?
- Pourquoi éviter la rédaction de la clause bénéficiaire par testament ?
- Les opportunités et les limites de la clause bénéficiaire démembrée dans le cadre de l'article 990I du CGI.
- Remploi de biens démembrés : assurance vie ou/et capitalisation ?
- Du bon usage des co-souscriptions en assurance vie.
- Quelle méthodologie pour rédiger une clause bénéficiaire adaptée à la volonté du client ?
- Qu'est-il possible de proposer pour des personnes de plus de 70 ans ?
- Peut-on mettre tout son patrimoine en assurance vie ?
- Ces petits "plus" qui font la différence en matière de conseil client :
- Quelles questions poser ?
- Quelles réponses donner à des conditions ou des charges que souhaite imposer le souscripteur aux bénéficiaires

DUREE

- La formation ASSVIEExp valide 15 h00

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEUR

Jean Jacques BRANCHE
Auteur de l'ouvrage « Approche patrimoniale de l'assurance-vie »

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme ROUVIER fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle : contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

| | |
|---|--|
| Tuteur | Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com). |
| Modalités d'accompagnement | L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...). |
| Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ? | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 |
| Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants | Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée... |
| Délai de réponse à une demande d'accompagnement | 72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable). |

AssVieExp
15 HEURES



LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION

ASSURANCE